



CONDITIONNEMENT

Emballage

100 g (x 20)

Palette

96 kg

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS

FICHE D'IDENTITE

Composition

100 g/kg de gibbérellines (GA₄ et GA₇) (10% p/p)

Formulation

SG - granulés solubles dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2160390

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Distributeur

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58.

Fabrication et ® marque déposée de VALENT BioSciences LLC

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 : Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

REGULEX® 10SG contient des substances de croissance (gibbérellines) naturellement présentes dans les plantes. **REGULEX® 10SG** agit sur l'amélioration de la qualité des pommes et favorise la mise à fruit en poirier.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua
Poirier	Modification du niveau de nouaison	150 g/ha	3 jours 1ère application entre les stades BBCH62 et BBCH63	2/an	5 m
Pommier (uniquement)	Rugosité	100 g/ha	3 jours 1ère application entre les stades BBCH65 et BBCH69	4/an Respecter un intervalle de 7 jours minimum entre les applications.	5 m

Pour plus de précisions sur les doses recommandées, voir la section "Recommandations d'emploi"

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Les substances actives contenues dans ce produit sont inscrites à l'annexe IV du règlement (CE) n°396/2005 ; il n'y a donc pas de limite maximale de résidu applicable à ce produit.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Le doseur fourni avec cet emballage est gradué en grammes. Les instructions inscrites en anglais sur le doseur se traduisent comme suit : « Ne pas utiliser avec d'autres produits. Précision du doseur ± 10 %. Pour un dosage plus précis, procéder par pesage. »

Veiller à la bonne répartition du produit sur le végétal par une pulvérisation de qualité et un volume d'eau suffisant.

Poirier, amélioration de la mise à fruit

Un traitement est recommandé au stade 20 à 30 % de fleurs ouvertes (BBCH 62–63). Traiter les fleurs avec un volume d'eau élevé.

En cas de gel tardif, le traitement **REGULEX® 10 SG** doit être appliqué dans un délai de 1 à 2 jours pour obtenir une efficacité maximale pour la mise à fruit.

Dose : 15 g / 100 l d'eau (150 g/ha de verger standard).

Pommier, réduction de la rugosité

La première application de **REGULEX® 10SG** doit être positionnée entre le stade pleine floraison (BBCH 65) et le stade fin floraison (BBCH 69). Un traitement en pleine floraison peut être indiqué en période froide et humide ; lorsque les conditions climatiques sont bonnes, il est préférable de commencer les traitements vers la fin de la floraison. Le nombre d'applications est de 3 à 4 par an avec un intervalle de 7 à 12 jours. Sous des conditions de rugosité forte (période d'humidité prolongée ou parcelle à risque de rugosité), un intervalle plus court de 7 jours minimum est recommandé. Pour une absorption optimale, appliquer **REGULEX® 10 SG** seul, avec une humidité relative élevée et une quantité suffisante d'eau.

Doses recommandées

Moduler la dose selon le risque :

- Risque moyen de rugosité : 25 g/ha à chaque application
- Risque important de rugosité : 50 g/ha à chaque application
- Dans les situations à très forts risques de rugosité, privilégier la dose pleine de 100 g/ha.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.

5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

6) Compléter le niveau d'eau.

7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température inférieure à 40°C.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR			
		PULVERISATEUR PNEUMATIQUE			
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION		NETTOYAGE
TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE				
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A,B ou C))		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	A usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009				Type 4 avec capuche	

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVERISATEUR A DOS			
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION	NETTOYAGE	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A,B ou C))		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables*
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4	Type 4 avec capuche	Type 4	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					

*En cas de contact avec la culture traitée.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR

FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 07/2020

